

# Association d'étude pour la création d'un parc naturel régional des Baronnies

## Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?

Un Parc Naturel Régional est un outil de protection et de développement économique.

Un Parc Naturel Régional est un territoire à dominante rurale, reconnu par l'Etat, la Région, les Départements et les communes adhérentes pour la qualité de son patrimoine naturel, architectural, culturel et pour la diversité des paysages que ses habitants ont toujours su préserver.

C'est un label de qualité reconnu en France et à l'Etranger

C'est aussi et surtout un moyen que possèdent les collectivités locales pour définir et mettre en oeuvre, ensemble, un plan d'aménagement, de développement et de sauvegarde du patrimoine. Il suppose des actions d'expansion économique permettant aux habitants de demeurer sur place.

Il est créé et géré par les collectivités locales : Communes, Départements, Région.

Tout P.N.R se doit de remplir quatre missions :

PATRIMOINE NATUREL  
ET CULTUREL

- Inventorier, mettre en valeur et protéger les patrimoines naturels et culturels, en particulier ceux dont l'équilibre est fragilisé ou menacé et ce, par une gestion adaptée.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

- Contribuer au développement économique et social dans cet espace de qualité en compatibilité avec sa mission de protection.

ACCUEIL, INFORMATION  
EDUCATION

- Assurer un accueil, une information et une éducation de qualité auprès des différents publics : la population résidente, les élus, les visiteurs.

RECHERCHE ET  
EXPERIMENTATION

- Développer des actions innovantes et expérimentales dans tous les domaines afin de faire du P.N.R un laboratoire de tout instant et une vitrine expérimentale.

NE PAS CONFONDRE Parc Naturel Régional et Parc National : ce dernier est une réserve à vocation purement écologique. C'est l'Etat qui décide de la créer et qui le gère dans l'objectif de préserver des espaces et leurs patrimoines pour les générations futures

Un P.N.R. ne crée aucune réglementation  
La chasse et la pêche y sont autorisées

- ⇨ LA CHASSE : ces activités ne sont soumises à aucune interdiction particulière dans les Parcs Naturels Régionaux.
- ⇨ L'URBANISME : les communes restent maîtresses de leur pouvoir de décision et ne perdent aucune prérogative en la matière.

## Historique

Le premier Parc Naturel Régional est créé en 1969. Regroupés au sein de la Fédération des Parcs Naturels de France (en 1971) les Parcs deviennent réellement régionaux en 1975 avec la création des Régions. En 1983, la décentralisation reconnaît les Parcs comme des structures de planification régionale et en 1988 un décret leur confère une réelle compétence en matière de développement économique.

### Situation en France :

39 Parcs Naturels Régionaux	10 % du territoire
1 950 communes	2 500 000 habitants

### En Provence Alpes Côte d'Azur :

La Camargue	Le Lubéron (165 000ha, 155 000 hab, 67 communes)
Le Queyras (60 000ha, 2 500 hab, 11 communes)	Le Verdon (200 000ha, 20 000 hab, 44 communes)
Alpilles (en cours)	

### En Rhône-Alpes :

Le Vercors (175 000ha, 30 000 hab, 62 communes)	Le Pilat (65 000ha, 42 000 hab, 43 communes)
La Chartreuse (69 000ha, 32 000 hab, 52 communes)	Les Bauges (80 000ha, 40 000 hab, 57 communes)
Mont d'Ardèche (80 000ha, 40 000 hab, 57 communes)	Haut-Jura (50 % RA, 50 % Franche Comté)
En projet : PNR Baronnies (RA, PACA)	

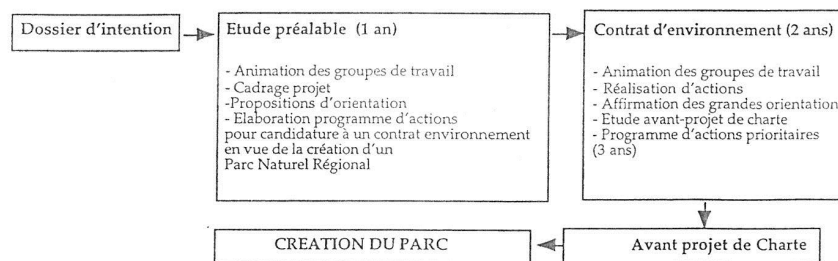
## QUI DECIDE ?

Les actions du Parc sont menées par son organisme de gestion, un Syndicat Mixte regroupant les communes, les départements et la Région signataires de la Charte.

Les partenaires socio-économiques (chambres consulaires...) sont directement associés à l'élaboration des programmes économiques du Parc. Tous les acteurs locaux sont invités à participer à la réussite du projet. Le Comité Syndical prend avis à titre consultatif de la communauté scientifique (Conseil Scientifique du Parc) et du tissu associatif local (Associations des amis du parc...).

L'adhésion à la Charte du PNR est librement consentie par chaque commune par délibération du Conseil Municipal. La Charte est un document d'objectifs n'imposant aucune nouvelle réglementation.

## UNE PROCEDURE EN 4 ETAPES



## AVEC QUELS MOYENS ?

Un Parc Naturel Régional dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement assurés et garantis par le Conseil Régional, les Conseils Généraux et l'Etat. La participation des communes, comme pour leur adhésion à un syndicat, est fixée à une contribution annuelle par habitant.

## INFORMATIONS COMMUNALES

### TRAVAUX

#### MONTMORIN

L'accotement aux abords du quartier des Oches a été repris pour canaliser l'écoulement des eaux de surface.

Par ailleurs des regards ont été placés pour éviter à l'avenir d'avoir à casser la chaussée pour accéder aux vannes d'alimentation en eau potable.

Ces travaux ont été réalisés par la *Sacer*.

Des travaux d'entretien sur la voirie communale, à savoir la réalisation des emplois partiels (ou rebouchage des « nids de poules ») ont été effectués par la *routière du midi* dans les rues du village, sur les chemins de Chatusse, du Gâ, et de Serre-Boyer. Précisons que ces travaux avaient été votés par le précédent conseil municipal.

Est également prévu, le goudronnage d'une partie du chemin d'accès à la chapelle du Villard ainsi que celui situé aux abords du cimetière.

### BRUIS

L'entreprise PASCAL a été retenue par la commission d'appel d'offre pour réaliser les travaux d'adduction d'eau potable dans les quartiers d'Usage et de St Jean ainsi que pour mettre en place les regards où seront logées l'ensemble des vannes de sectionnement et les compteurs des abonnés.

Bien que tout soit prêt pour que ces travaux puissent être enfin réalisés, le Conseil Municipal est dans l'obligation de les reporter à l'automne. En effet, il manque à ce jour un certain nombre d'autorisations de passage de canalisations de la part des propriétaires et qui sont indispensables pour commencer les travaux.

### RETABLISEMENTS

Après quelques semaines de convalescence passées en maison de repos au Rio Vert à La Saulce, **Arlette Serratrice** est enfin de retour parmi nous. Nous lui adressons tous nos vœux de prompt rétablissement à la suite de l'opération qu'elle a subi tout récemment à Gap et dont elle se remet tout doucement.



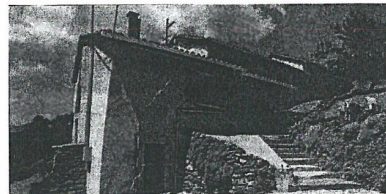
Bon rétablissement aussi à **Eliane Baudouin** et **Jean-Pierre Bégou**, tous deux de Sainte-Marie et qui semblent s'être donné le mot pour se casser l'épaule au début du mois d'avril et ce n'est pas un poisson !!!



### BIENVENUS

Bienvenus à **Angèle et Jean Berranguier** qui, pour notre plus grand plaisir à tous ont choisi de s'installer définitivement à Montmorin dans leur maison du « Coumbaou » depuis le 28 avril.

Voir aussi l'article paru dans le Dauphiné du 24 avril (et qu'on se le dise : à la une) !!!



## INFORMATIONS LOCALES

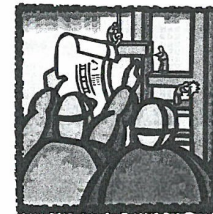
### MAI, JOLI MOIS DE MAI... ET... 1er MAI



Depuis plus de 100 ans le 1er mai est fêté dans le monde entier. Depuis 1945 en effet il n'y a pratiquement plus de pays où le 1er mai ne soit pas célébré. Peu de gens en revanche connaissent les origines de cette manifestation qui plonge ses racines dans les luttes des travailleurs américains.

Nous avons pensé que la sortie du Fil de l'Oule de Mai-Juin serait l'occasion de se pencher sur les faits historiques qui ont abouti à la mise en place de ce jour férié.

C'est grâce à un document qui nous a été prêté gentiment par **M. Pierrot Lombard** de Bruis que nous avons identifié les dates clé de l'histoire du 1er Mai et dont voici la chronologie :



**1884** : l'American Federation of Labour décide que huit heures constitueront la durée légale de la journée de travail à dater du 1er mai 1886. Cela se soldera par de violentes émeutes à Chicago, des manifestants seront blessés mortellement, des anarchistes condamnés à mort.

**1888** : le Congrès de l'American Federation of Labour reprend la lutte pour l'adoption de la journée de huit heures. (à partir du 1er mai 1890).

**1889** : au cours du Congrès Ouvrier Socialiste International réuni à Paris au mois de juillet, la Fédération Nationale des Syndicats,

animée par les Guesdistes (du nom de Jules Guesdes, créateur du Parti Ouvrier en 1879) fait adopter la résolution suivante : « Il sera organisé une grande manifestation internationale à date fixe, de manière que, dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail [...] Attendu qu'une semblable manifestation a déjà été décidée pour le premier mai 1890 par l'American Federation of Labour, dans son Congrès de Décembre 1888 tenu à St Louis, cette date est adoptée pour la manifestation internationale »

**1936** : arrivée au pouvoir du Front Populaire, signature des accords de Matignon qui légalisent la semaine de 40 heures et les congés payés. L'année suivante, en

**1937** : aura lieu sans doute la plus grande manifestation du 1er mai jamais organisée en France.

**1941** : Par la loi Belin, le gouvernement de Vichy fait du 1er mai un jour chômé et payé. Le 1er mai devient la fête du travail et de la « concorde nationale »...

**1947** : l'idée de légaliser cette journée est reprise après la libération sur proposition du Député socialiste Daniel Mayer (mais avec un tout autre but que la promotion de l'ordre corporatiste).

**1954** : guerre d'Algérie, les manifestations sont interdites dans Paris. Il faudra attendre :

**1968** : pour qu'à nouveau le monde du travail se donne rendez-vous dans les rues de Paris.

**1975** : manifestation la plus importante de l'après mai 68 qui fut prétexte à fêter la fin de la guerre du Vietnam.

## INFORMATIONS LOCALES

### LES FENIERS D'ANTAN

Nous voici déjà au mois de juin, mois des fenaisons où le parfum de l'herbe fraîchement coupée se mêle à celui des longues soirées d'été pour nous replonger inmanquablement dans nos souvenirs d'enfance. Souvenirs de remorques croulant sous le poids des bottes de foin toujours savamment empilées au sommet desquelles les enfants, petits et grands ne manquaient pas une occasion de se hisser pour se laisser bercer au rythme des tracteurs parfois poussifs à l'heure magique du goûter.

Tandis que ces années-là suscitent déjà en nous une certaine nostalgie, il est des temps encore plus anciens où les meules de foin (ou « feniers ») s'offraient à nos yeux ravis, ça et là au bord des champs ou devant les maisons pour estomper et adoucir encore de leurs formes galbées le paysage déjà si reposant de notre belle Vallée.



Aujourd'hui, c'est M. Paul Lombard de La Motte Chalancon (ancien épicier ambulancier) qui nous offre ce voyage dans le temps en acceptant bien gentiment et malgré son grand âge de rassembler ses souvenirs pour nous dévoiler avec une grande précision la technique de la fabrication d'un « fenier »

8



« Fenier » devant la scie Combe à Sainte-Marie

« Dans le temps, les paysans n'avaient pas de matériel comme aujourd'hui. Je vais vous raconter comment les paysans s'y prenaient pour faire les « feniers ».

Tout d'abord ils faisaient un trou dans la terre de 40 ou 50 centimètres de profondeur. Ensuite ils mettaient dans ce trou une bigue (long piquet de bois) de 4 à 6 mètres de long, puis ils comblaient le trou avec de la terre bien tassée pour faire tenir la barre bien droite dans le trou. Après il fallait trouver des petits fagots de bois que l'on disposait en cercle autour de la bigue pour ne pas que le foin prenne l'humidité. Par dessus ces fagots on empilait le fourrage, (à sa base, le fenier faisait environ 3 mètres de diamètre). Une personne était montée sur le fenier pour disposer le foin tandis qu'une autre, au sol le faisait passer. Au fur et à mesure qu'il montait, le fenier se rétrécissait. Une fois que le fenier était pointu, on peignait le foin avec un râteau afin que l'eau ruisselle en surface et ne

## INFORMATIONS COMMUNALES

### L'AVION DE MONTMORIN (BIS)



Après le Caudron de 1922, le Jodel de 2001 : une histoire qui se répète...

(Voir aussi l'article paru dans le Dauphiné, consultable à la bibliothèque).

La Vallée de l'Oule, en dépit de sa topographie serait-elle en passe de devenir célèbre en matière d'activité aérienne ?

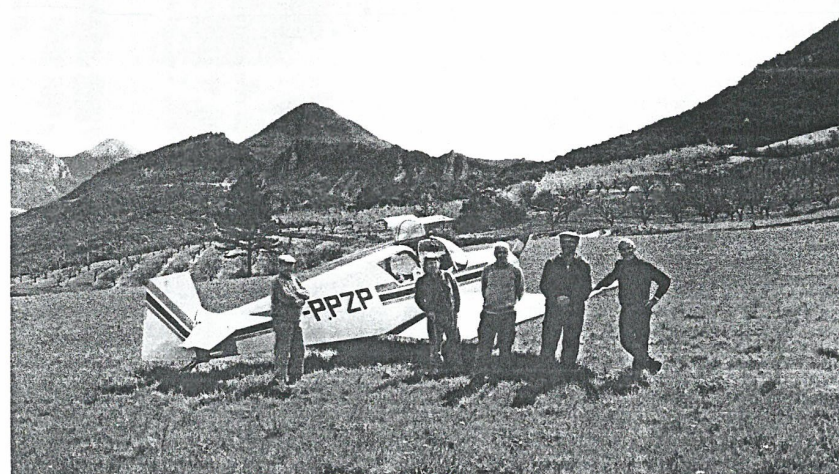
79 ans après le Caudron, le mercredi 18 avril en fin de matinée, c'est un avion de tourisme (type Jodel) de l'aéroclub de Saint Crépin (05) qui a dû improviser un atterrissage forcé sur une parcelle du « Devés » (à l'Ubac entre Serre-Boyer et Montmorin).

Ne pouvant plus se diriger normalement à cause d'un problème au niveau du gouvernail sur un aileron à l'arrière de l'appareil, le pilote de l'avion en difficulté, comme en 1922, a fait preuve d'un grand professionnalisme dans une situation plutôt critique face à laquelle il a su répondre par les bons réflexes, le bon jugement, au bon moment.

Plus de peur que de mal bien heureusement pour le pilote et le passager se trouvant à bord et qui ne sont pas prêts d'oublier la Vallée de l'Oule.

Le lendemain l'avion était réparé et allégé au maximum afin que le décollage, exécuté le jour suivant par un maître pilote, soit lui aussi parfaitement réussi.

L'avion s'est posé dans un premier temps sur la piste la plus proche située aux abords de Serres avant de regagner sa base à Saint Crépin.



5

## INFORMATIONS LOCALES

### BIBLIOTHEQUE



### CASSETTES VIDEO

Le renouvellement de la valise vidéo a eu lieu le jeudi 3 mai à Pont Lagrand. Voici donc la liste des cassettes disponibles jusqu'au prochain échange (prévu fin juin).

#### ADULTES

**RETOUR A HOWARDS END** de James Ivory  
**AN ANGEL AT MY TABLE** de Jane Campion  
**J'AI HORREUR DE L'AMOUR** de Laurence Ferreira Barbosa

**LE DEMENAGEMENT** de Denis Dercourt  
**ARTEMISIA** de Agnès MERLET  
**LE SENS DE LA VIE (Monty Python)** de Terry Jones

**A NOS AMOURS** de Maurice Pialat  
**BAGDAD CAFE** de Percy Adlon

#### ENFANTS

**KIRIKOU ET LA SORCIERE** de Michel Ocelot  
**L'ENVOLEE SAUVAGE** de Carroll Ballard  
**LUCKY LUKE** de Morris et Philippe Landrot  
**PETIT OURS BRUN** de Danièle Bour

### BIBLIOBUS

Le prochain passage du bibliobus est prévu pour le 20 juin 2001 vers 13 h 30. Lors de cette journée, 300 documents environ seront renouvelés. Nous invitons le public à venir choisir à cette occasion les titres qu'ils souhaiteront retrouver dans les rayons de la bibliothèque tout au long de l'année.

4

### ECOLE

Le spectacle de fin d'année aura lieu le **vendredi 29 juin à 18 h** à la salle polyvalente de Montmorin. Une petite comédie musicale préparée par les enfants (encadrés par leur professeur assisté de Cathy Lombard) vous sera présentée à cette occasion.

par ailleurs, concernant la fermeture de l'école annoncée par l'Inspecteur d'Académie, Mme Aubert, sur qui repose le dossier, a présenté de nouvelles propositions concrètes auprès des décideurs, à savoir : la création d'une **classe d'éveil** structurée par un **projet pédagogique adapté** et centré sur l'**environnement** afin que les enfants puissent s'épanouir et se construire dans de bonnes conditions.

Quoi qu'il en soit, la poursuite du dialogue est positive et devrait permettre à chacun de « mûrir » sa réflexion afin de parvenir à la meilleure solution pour les enfants de notre vallée.

### LA VALLEE DE L'OULE EN FLEURS



Avec l'arrivée du mois de mai les habitants de la Vallée ont vu nos villages se parer de tout un assortiment de fleurs (géraniums, pétunias, lavandes, lavandins, rosiers, teucriums, surfinias...) aux abords des ponts, murets et lavoirs.

C'est au C.A.C.T., subventionné en partie par les municipalités que nous devons ce foisonnement de couleurs.

Voilà de quoi nous remonter le moral à l'issue de ces semaines interminables de pluie et de ciel gris.

## INFORMATIONS LOCALES

mouille pas le cœur du « fenier ».

On prenait enfin un petit cercle de métal (récupéré sur une vieille brouette par exemple) qu'on passait autour de la bigue au sommet du « fenier ». Autour de ce cercle on attachait 5 ou 6 fils de fer au bout desquels on liait des pierres à mi-hauteur du fenier afin de le maintenir bien « assis » et pour le protéger du vent.

Par la suite quand on avait besoin de foin on le prenait d'abord à la base du « fenier » toujours pour que la pluie ne pénètre pas dans le foin ».



Ci-dessus : vue générale de Montmorin

Des « feniers » sont visibles un peu partout dans le paysage.

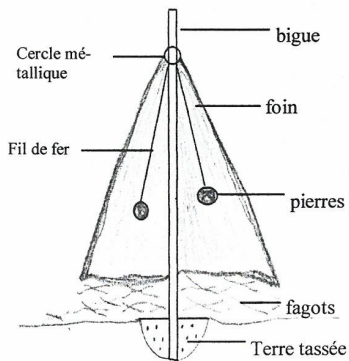
9

## INFORMATIONS LOCALES

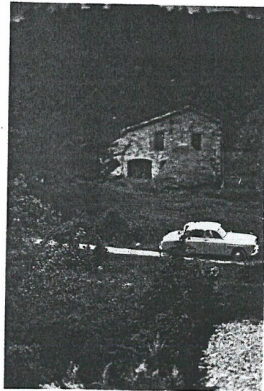
Voici maintenant la traduction du texte des pages 8 et 9 en patois qui nous est proposée par **M. Bernard Rolland** (famille de **M. George Guillaume, Bruis**) et que nous remercions vivement à cette occasion :

Au tèmps passat, les paisans avien pas tant d'afars coma uncuèi. Vos vau contar coma se l'i prenien per far les fenièrs.

D'abòrd, dins la tèrra, fasièn un trauc pregond de quarànta a cinquànta centimètres. Pici, metièn dins aquèu trauc una biga, tavèla de bòsc longa de quatre a sieis mètres, pièi remplissièn lo trauc amé de tèrra ben esquicha per far tenir la biga ben drecha dins lo trauc. Après chalié trobar de pechons javèus de bòsc que l'òm metiè en rònd a l'entorn de la biga per que lo fen prenè pas lo banhat. Dessus aqueles javèus de bòsc, l'òm accuchàva lo fen, (au pè, lo



feniér fasié a pauc près 3 mètres de large). Quauqu'un se tenié sus lo feniér per aranjar lo fen, dau tèmps qu'un autre au sòu l'i lo fasié passar. Au mai lo feniér montàva, au mai devenié estrech. Quora lo feniér éra ponchut, l'òm penchenàva lo fen am'un rastèu per que l'aiga devàli en surfaci e banhi pas lo cur dau feniér. Per fenir l'òm prenè un



« Fenier » devant la maison de Monsieur Manicki (Blaille, Montmorin)

pechon rond de fèrre, aquèu d'una ròda de vielha baròta per eisemple, que l'òm passàva a l'entorn de la biga a la poncha dau feniér. A n'aqueu rònd l'òm estachàva cinq o sieis fieus de fèrre onte l'òm pendoràva de peiras a pauc près a la meitat dou feniér, per qu'aqueu se tèn ben assetat e per lo parar dau vènt.

Après, quand l'òm avié besonh de fen, l'òm atacàva d'abòrd lo pé dau feniér, tojtort per que la pluèia entressi pas dins lo restant dau fen.

## INFORMATIONS LOCALES

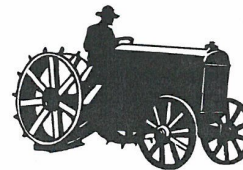
### FETE INTERCOMMUNALE

Les membres du C.A.C.T. se sont réunis le 18 mai dernier afin de fixer les grandes lignes de l'organisation de la prochaine **fête intercommunale** de la « Haute Vallée de l'Oule » qui aura lieu cette année à **Bruis** le dimanche **29 juillet**.

En plus des animations qui nous sont désormais familières à la veille de cette troisième édition (à savoir : repas champêtre, concours de boules, filet garni), les thèmes retenus cette année sont les suivants :

\* **un vide grenier** (réservé exclusivement aux particuliers et amateurs). A ce sujet, les personnes désirant réserver une place pour un stand sont doré et déjà invitées à se faire connaître au siège de l'association au 04 92 66 04 39.

\* **l'exposition d'un tracteur ancien démarrant** avec une cartouche de fusil . Il s'agit d'une pièce de collection dont le propriétaire, **M. Blanchard** du Bersac a très gentiment accepté de mettre à notre disposition pour cette journée du 29 juillet. Notons que le tracteur en question sera acheminé jusqu'à Bruis à l'aide d'un porte char conduit par **M. Michel Roy**, conseiller général du canton de Serres, qui nous a spontanément proposé son aide à cette occasion.



\* **une exposition de véritables santons de Provence selon la plus pure tradition** par la santonnière **Eliane Smiglio** de Fontvieille et que les membres du C.A.C.T. avaient rencontrée à l'occasion de leur sortie du 23 mars dernier. Il s'agit d'un artisanat « haut de gam-

me » et nous mesurons à sa juste valeur la chance qui nous est donnée de recevoir **Mme Smiglio** dans notre Vallée.

\* Devraient aussi être en vente :

- des **t-shirts** avec le logo de la « Haute Vallée de l'Oule »,
- des **cartes postales** représentant des vues des trois villages (cette carte postale sera réalisée avec l'aide de **M. et Mme Macgeorge** de Sainte-Marie dont le talent de photographe n'est plus à démontrer,
- divers **produits locaux**,
- des **objets de fabrication artisanale** confectionnés tout au long de l'hiver par les participantes (mais les hommes sont toujours les bienvenus...) aux « ateliers de la Vallée de l'Oule ».

Par ailleurs, Gilles Balézeau se propose de réaliser une exposition photo sur le thème : « Les anciens de la Vallée ». Cathy et Gilles prendront donc contact avec les personnes concernées pour convenir de rendez-vous afin de réaliser ces portraits.

Le C.A.C.T. vous remercie par avance pour votre contribution et pour l'intérêt que vous manifesterez à cette occasion.

**N.B.** : l'assemblée générale du C.A.C.T. aura lieu le vendredi 6 juillet prochain à 20 h 30 à la salle Polyvalente de Bruis. Tous les adhérents sont invités à y participer. D'autre part, les personnes désireuses d'apporter leur aide pour la préparation de la journée du 29 juillet (adhérentes ou non) seront bien sûr les bienvenues à l'occasion des prochaines réunions qui seront fixées ultérieurement.

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au 04 92 66 04 39 aux heures d'ouverture de la bibliothèque ainsi que les mardis.



## LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 13 avril 2001

Conseillers communautaires présents :

Gérard TENOUX, Eveline AUBERT, Claudette BROISE, André AUBEPART, Jean-Louis CORREARD, Antoine BULETE, Paul ROLLAND, Jean-Marie LAUGIER, Stéphane TENOUX.

Deux délibérations étaient à l'ordre du jour :

\* **Contrat de Mme Chantal PARA**, comptable à la C.C.V.O.:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Mme Chantal PARA, à compter du 01/05/01.

\* **Devis O.N.F. :**

Après le balisage du circuit pédestre de Pierre Nous effectué par la mission emploi formation, un nettoyage du circuit s'avérait nécessaire. Le devis O.N.F. d'un montant hors taxe de 13 560 Frs est validé à l'unanimité par le Conseil. Ces travaux seront subventionnés à 80 % par le S.M.I.C.A.R. dans le cadre de l'action randonnée du programme L.E.A.D.E.R.II, l'autofinancement étant de 2 820 Frs, une somme qui devra être versée au S.M.I.C.A.R. .

Questions diverses :

\* **Ecole :**

Mme Aubert rend compte de la réunion qui a eu lieu à Montmorin et au cours de laquelle ont été mises en évidence quelques défaillances de la part de l'Education Nationale. En effet, le caractère provisoire de ces deux années d'ouverture n'a pas été favorable à un engagement suffisamment solide de la part des enseignants comme des élèves.

Mme Aubert recentre ensuite le débat sur le bien-être et l'épanouissement des enfants et insiste sur le fait que si l'école devait perdurer, la présence d'un élève éducateur aux côtés du professeur s'avérerait indispensable.

### EMPLOYES

Christian Haupt (que nous connaissons déjà) et Brigitte Deladeuille (titulaire d'un D.E. S.S. en aménagement du territoire et ingénieur agricole) travaillant tous deux à la Communauté de Communes du Serrois consacreront désormais, et en alternance, 8 heures de travail par semaine (le mardi) pour la C.C.V.O dans le cadre d'un cofinancement avec la C.C. du Serrois. Leur mission consistera à assurer le suivi des différents dossiers (dont le détail sera développé dans les prochains numéros) qu'ils se partageront en fonction de leurs compétences respectives.

Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de courage face à cette tâche qui est désormais la leur.

Bienvenue aussi à **Caroline Barbet** qui comme prévu (voir Fil n°17) a commencé son stage au sein de la C.C.V.O. au début du mois de juin.

Son passage dans notre vallée revêt un double intérêt dans la mesure où d'une part nous pourrions profiter de ses connaissances théoriques et universitaires en matière d'aménagement du territoire (au moment-même où la C.C.V.O. se prépare à adhérer au pays sisteronnais et où se profile la création d'un P.N.R.) et où d'autre part elle bénéficiera de par sa position de tout le recul nécessaire pour porter sur notre vallée un regard neutre et donc constructif.

Sa mission consistera à partir des actions déjà engagées dans le cadre du programme LEADER II à :

- identifier les axes qu'il sera judicieux de développer compte tenu des opportunités qu'offrira l'entrée de la C.C.V.O. dans le P.N.R..
- cerner les attentes des habitants afin qu'elles coïncident avec les actions engagées.

## INFORMATIONS LOCALES

### LES FETES VOTIVES ...

### IL EST DEJA TEMPS D'Y PENSER !

*A noter dans vos agendas dès à présent :*

#### BRUIS

Mardi 14 et mercredi 15 août

Le 14 : concours de boules, buvette  
22 h : grand bal avec l'orchestre XL

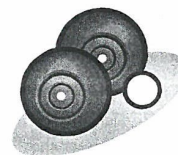
Le 15 : repas champêtre  
Concours de boules enfants, buvette  
Tombola



#### MONTMORIN

Samedi 4 août

Concours de boules  
Buvette  
Tombola (superbes lots cette année)  
22 h : disco mobile



*Tous nos encouragements aux organisateurs bénévoles qui ne comptent pas leurs heures pour animer nos villages le temps d'un week end.*

*(Des précisions dans notre prochain numéro)*

## DIVERTISSEMENT

Les mots fléchés (la solution dans le prochain numéro).

BRÛLANTE	VÉHICULE PERSONNEL FÉMININ	IMPER- FECTIONS	HOMME À FEMME	CHIFFRE OUTILS DE MAÇON
ADJACENTE				
NET			FILET DE PLOTTE	
RUSÉ			DENSE	
SEN POPULAIRE			PETIT AU DEBUT GROSSE POUR LA FIN DU	FIN DE JOURNÉE
SONGEA	ARRÊT DE VOYAGE ENIGER			
		BÂTIMENT LATERAL RASSEMBLÉE		
GRÉSILLANT ET DOUCLE				CARDINAL
CLOUSE DU CHÂTEAU	BONNE CARTE TUBES		CONNAISSANCE LE SOR AUXILIAIRE	
				PIÈCE DE OUILLE
ÉTENDU				
AVILINE				
TRACTE PARIEMENT TOUT ACCOMPTÉ			NUMÉRI- QUE DE VEAU	

La solution de l'édition des mois de Mars - Avril :

■	I	■	■	R	E	■	A	■
U	N	I	C	O	L	O	R	E
D	R	A	I	N	A	G	E	
D	I	O	R	■	E	S	U	■
U	S	N	E	E	■	I	S	O
P	I	N	C	E	E	■	S	
C	E	S	A	R	■	N	O	E
N	E	G	U	S	■	C	E	
S	■	E	■	A	C	E	■	
M	A	R	S	E	I	L	L	E
B	I	S	■	I	O	N		
B	L	E	S	S	A	N	T	E
E	N	T	E	S	■	S	E	

### Les petites annonces :

\* Vds : ROVER 214 GSI, année : 90, C.T. O.K., propre, pneus O.K. plus deux neige montés sur gentes. 8000 Frs.

Tél : 04 75 27 26 60

### BULLETIN D'ADHESION

Mme, Mlle, M.  
NOM :  
PRENOM :  
ADRESSE :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'informations " Au fil de l'Oule ".  
Montant : 60 frs/an.  
Chèque établi à l'ordre de « Trésor public ».  
A renvoyer à C.C.V.O. 05150 BRUIS.  
Signature :

# AU FIL DE L'OULE

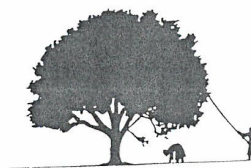
Bulletin d'informations de la vallée de l'Oule - Numéro - 18 -

Mai - Juin 2001

Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oule  
05150 BRUIS  
Tel : 04-92-66-04-39  
Fax : 04-92-66-04-21  
E mail : BRUIS-BIBLIOTHEQUE@oreka.com  
Heures d'ouverture : le lundi et le mardi, de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 17h30.

COMITE DE REDACTION:  
Les conseillers communautaires ou les suppléants

Directeur de publication: Gérard TENOUX



### L'éditorial

Deux mois après les élections, toutes les collectivités ayant désigné leurs nouveaux délégués, un rythme de plus en plus soutenu s'engage pour la remise en route des structures et programmes en cours.

Parmi les nombreux outils dont dispose la C.C.V.O. pour réfléchir à son futur développement, le « Pays » et le « Parc Naturel Régional » sont plus que jamais d'actualité en cette fin de printemps. Des périmètres géographiques se dessinent, les diagnostics territoriaux s'affinent et les compétences se précisent.

Dans ce numéro :

- 1 L'éditorial
- 2 à 5 Les orientations de la C.C.V.O
- 6 à 11 Informations locales
- 12 Divertissement

Gérard Tenoux